

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 10 novembre 2021 16:35
À: Plum
Cc: [REDACTED]
Objet: Enquête plum - à l'attention du président de la commission d'enquête

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUM en cours et plus particulièrement l'OAP Deret, vous trouverez les remarques suivantes :

- Cette enquête publique semble relativement discrète, certainement compte tenu du contexte sanitaire limitant les concertations physiques. Néanmoins, des informations auraient dû être transmises dans les boîtes aux lettres des riverains, ce qui ne semble pas être le cas ;
- Document 3.1.0, page 439, contexte : actuellement, l'activité du site est très réduite. Le déplacement de cette entreprise pour y créer une nouvelle zone résidentielle en lieu et place contribuerait à la densification de la circulation de l'ancienne route de Chartres, déjà très intense et dangereuse avec de nombreux véhicules en excès de vitesse constatés tous les jours ;
- Le plan cadastral n'est pas à jour. La parcelle BN600 n'est pas vide. Il est important de considérer l'ensemble des bâtiments dans l'environnement réel afin de ne pas dégrader la situation existante en termes de nuisances sonores, d'ensoleillement, de visibilité, tel que préconisé dans le paragraphe Qualité urbaine et architecturale, page 440 du même document 3.1.0. Ainsi, au Nord, la frange paysagère existante serait à préserver pour former une transition douce avec le bâti environnant ;
- Dans ce projet, l'intégration paysagère semble primordiale pour ne pas dénaturer le quartier pavillonnaire. Une frange paysagère réfléchie et concertée préserverait la qualité des espaces ;
- Des immeubles ne sont pas adaptés dans ce quartier pavillonnaire. Cela dénaturerait l'environnement proche et porterait préjudice à l'ensemble des riverains.

Je vous remercie pour la prise en compte des remarques.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Pour nous remonter une erreur de filtrage, veuillez vous rendre [ici](#)